

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 09 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 09 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	27

L’an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, Mme BIGLIONE, Mme DUBOIS, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN	(Procuration à Mme ARENOU)
Mme RAKOTOMALALA	(Procuration à Mme BIGLIONE)
M. AZIMI	(Procuration à M. GAILLARD)
M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
Mme KHARJA
Mme LARABI
M. ODIRA

CONVENTION D’ASSISTANCE RETRAITE C.N.R.A.C.L. AVEC LE C.I.G. DE LA GRANDE COURONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 24 et 25,

CONSIDERANT qu’il convient de conclure une convention d’assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

CONSIDERANT le projet de convention annexé,

ENTENDU l’exposé de Monsieur Jérôme BONNEAU, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-06-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à conclure une convention d'assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne telle qu'annexée.

DIT que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pourra, dans le cas où la commune de Chanteloup-les-Vignes en effectuera la demande, prendre en charge les dossiers suivants :

- La validation des services de non-titulaire
- Le rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC
- Le dossier de demande d'avis préalable CNRACL
- Le dossier de demande de retraite
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées permettant l'établissement des Relevés Individuels de Situation (RIS) et des Estimations Indicatives Globales (EIG) devant être transmises à la CNRACL

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, chapitre 012.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-et-un février deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-06-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023